



Généralités et éthique

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'ASVEL TRIATHLON et d'informer chacun des adhérents sur ses droits et devoirs, ainsi que sur les bons usages au sein du Club.

Tous les licenciés et le représentant légal des enfants mineurs doivent signer ce présent règlement, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs.

Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation de tout ce règlement.

Lors des compétitions, les triathlètes de l'ASVEL TRIATHLON s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres et les membres de l'organisation.

Chaque adhérent, dans le cadre du club et notamment à travers le forum du club, s'interdit tout comportement ou attitude à caractère raciste ou discriminatoire et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique ou confessionnel.

Tous les adhérents sont sur un même pied d'égalité. Le respect mutuel et le bon esprit à l'entraînement, comme en compétition sont de rigueur.

Le triathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club en natation et en course à pied. L'adhérent dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel dans les vestiaires des différentes structures mises à notre disposition étant explicitement « non surveillés ».

L'entraîneur a la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance ou un stage s'il juge son état physique insuffisant ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement.

D'une façon générale, la Réglementation Générale Sportive de la FFTRI s'impose à tous les licenciés et nul n'est censé ignorer le règlement.

La RG est téléchargeable sur le site de notre Fédération : fftri.com/reglementation-sportive

Vocation à la compétition

Tout adhérent s'engage à participer à au moins une compétition de sport enchaîné à savoir l'Aquathlon, le Duathlon, le Triathlon ou le Swimrun durant l'année civile de la licence en cours, sauf contrainte médicale évidente.

Le non-respect de ce point entrainera un refus de renouvellement de licence la saison suivante.

Natation

Le bureau et les entraîneurs natation se réservent le droit, après concertation, de suspendre l'accès à la piscine de tout adhérent n'ayant pas le niveau requis pour suivre les entraînements collectifs de natation.

Les créneaux piscine sont attribués au mois de juin par la direction de la piscine. Il est impératif de respecter les horaires attribués (personne dans l'eau AVANT et APRÈS l'heure prévue).

Le port du bonnet de bain CLUB et la douche savonneuse sont obligatoires.

Les dates d'ouverture / fermeture du Centre Nautique et les créneaux natation sont spécifiés sur le forum Asvel Triathlon.



Tous les adhérents doivent :

- respecter les groupes de niveau décidé par les entraîneurs (si tel devait être le cas) et le plan d'entraînement proposé ;
- être ponctuels sachant que les badges permettent un accès aux vestiaires 15 minutes avant le démarrage de la séance. Les retardataires prennent la séance en cours afin de ne pas perturber les autres nageurs ;
- nager par groupe de niveau dans chaque ligne d'eau en respectant un sens ALLER/RETOUR. La bande du milieu est réservée au dépassement ;
- laisser leurs montres et autres bijoux aux vestiaires afin de ne pas blesser les autres nageurs ;
- impérativement laisser libre la zone de "culbute / demi-tour au mur dans la ligne d'eau afin de ne pas gêner les autres.

En l'absence de l'entraîneur titulaire du BEESAN ou du BNSSA, la séance piscine est ANNULÉE.

Vélo

Il n'existe pas de sortie vélo encadrée à l'ASVEL TRIATHLON. Néanmoins, des RDV sont organisés pour des sorties communes par groupe de niveau via le forum.

Dans le cadre de l'école de triathlon, seules les sorties vélo encadrées par un adulte référent sont sous la responsabilité du club. Toutes autres sorties vélo (jeunes et adultes) organisées restent sous la responsabilité de chacun.

Chaque adhérent doit :

- OBLIGATOIREMENT porter un casque été comme hiver. Un athlète n'ayant pas celui-ci se verra interdire l'accès au groupe ;
- posséder un vélo conforme aux règles élémentaires de sécurité, des pneus et des freins en bon état, des bouchons aux extrémités du guidon ;
- respecter le code de la route ;
- rouler à 2 de front au maximum ;
- penser à prendre un téléphone portable (en cas d'urgence, appeler le 112) ;
- être autonomes, avoir son ravitaillement et de quoi réparer une éventuelle crevaison.

Course à pied

La Direction des Sports de Villeurbanne met à notre disposition la piste d'athlétisme du Stade Marie Thérèse Eyquiem de Villeurbanne. Des vestiaires hommes et femmes avec douches sont accessibles.

Les créneaux course à pied sont spécifiés sur le forum.

Comme pour tous les entraînements, il est impératif d'arriver à l'heure avec une tenue correcte (interdiction notamment de courir torse nu).

Tenues

Chaque athlète s'engage à porter la tenue du Club et à mettre en valeur l'image des sponsors de l'association.

Le port d'une tenue aux couleurs du club est obligatoire sur toutes les courses.

IMPORTANT : Chaque année le club participe à 100% aux frais d'inscription sur un triathlon distance M. Les chèques de caution des licenciés ne portant pas la trifonction club sur cette course seront débités.



Cas de l'athlète ayant des sponsors personnels :

Un sponsor personnel peut être imprimé sur la tenue du Club après validation par les membres dirigeants. La tenue devra respecter la charte graphique générale du Club.

Pour la 1ère année d'adhésion au club, chaque nouveau :

- doit s'acquitter de la somme de 50€ pour la veste vélo, le bonnet de bain et la ceinture porte dossard ;
- bénéficiera d'un tarif préférentiel pour l'achat d'une trifonction club.

La Réglementation Sportive Générale de la FFTRI impose :

Sur les championnats de France individuels, tous les concurrents d'un même club porteront, sur la même course et sur le podium correspondant, la même tenue aux couleurs et au nom de leur club. En cas de tenue de couleurs différentes, le club concerné sera sanctionné d'une pénalité financière de 150 € par course. En cas d'absence du nom du club sur la tenue, l'athlète concerné n'aura pas accès à l'aire de transition avant le départ.

➤ *L'intégralité de cette sanction sera à la charge du ou des athlètes qui manqueraient à leurs obligations.*

Primes de course

Toute prime liée à la performance revient au(x) athlète(s), déduction faite des frais d'engagement et de déplacement qui auraient été pris en charge par le club.

L'athlète qui perçoit individuellement une prime de course pour récompenser sa performance gardera l'ensemble de la prime.

Lors d'une course en CLM par équipe, l'ensemble du montant sera gardé par l'équipe.

Lors d'une course où il existerait un classement « Club » et une prime associée, l'ensemble du montant sera gardé par l'équipe.

Toute prime liée au nombre d'engagés sera reversée au club.

Sélection pour les championnats de France de triathlon Jeunes :

Le club se propose de contribuer aux frais de participation via un forfait de 100€ pour le jeune qui s'est qualifié et pouvant le justifier au club.

Dans le cas d'un covoiturage pour se rendre sur le site de la course, le club laisse aux parents des qualifiés le soin de s'entendre sur la répartition des frais de déplacement (hôtel, essence, etc...)

Qualifications adultes pour Hawaï et autres compétitions mondiales

Aucune participation club ne sera versée aux adultes. Cette mesure concerne les adultes valides et handisports.

Inscriptions groupées sur événements club

Le club prend en charge 100% des frais d'inscription pour la course club de l'année. L'inscription ne sera valable qu'après réception d'un chèque de caution d'un montant de 60 €. Lors de la course club, l'Asvel Triathlon ne se substitue pas à l'organisateur.

Si un adhérent ne peut pas prendre part à la compétition pour laquelle il s'est inscrit via le club, il s'engage alors à rembourser la part de son inscription prise initialement en charge par le club. Sans remboursement de ces frais d'inscription, le club encaissera le chèque de caution.

Chaque année, la commission courses proposera de centraliser l'inscription à certains triathlons, à noter que le club ne participera pas financièrement à ces inscriptions groupées.



Le club organise chaque année :

- . un stage hivernal (ski de fond essentiellement) et un stage printanier orienté triathlon (weekend de l'Ascension). Il est demandé à chacun de respecter les dates limites d'inscription et de règlement pour la bonne gestion de ces stages ;
- . un duathlon club afin de créer un moment convivial pour les participants. Ce n'est pas une compétition officielle donc pas de chrono, pas de classement juste le plaisir de faire du sport ensemble par groupe de niveau pour ensuite se retrouver autour d'un bon repas. Il est habituellement organisé fin avril ;
- . un « footing des nouveaux » pour permettre aux nouveaux licenciés de courir avec des anciens et d'échanger autour d'un picnic ensuite. Il est habituellement organisé début octobre.
- . un Aquathlon qui est l'évènement MAJEUR dans la vie du club !! Cette compétition qui rassemble ~400 athlètes sur la journée représente beaucoup d'investissement pour ceux qui l'organise en demandant beaucoup de bénévoles parmi les asvéliens. Il participe grandement à l'image positive du club et à sa notoriété. Il est habituellement organisé fin mars.

Challenge Interne

En 2017, le club a mis en place un challenge interne pour stimuler tous nos athlètes à participer à un maximum de compétitions en Rhône-Alpes comme ailleurs et surtout de prôner les rassemblements club.

On attribue des points aux finishers de chaque course. Le comptage des points débute au lendemain de l'AG de l'année N et s'arrêtera la veille de l'AG de l'année N+1. Ceux qui auront le plus de points dans leur catégorie seront primés lors de l'AG.

Les points finisher sont attribués à chaque finisher en fonction des km parcourus selon le barème suivant :

En triathlon : 1km parcouru (toute discipline) = 1 point (distance S = 26 pts, distance M = 52 pts, distance Ironman = 226 pts...)

Pour les autres courses (trail, cyclisme, VTT, swimrun, duathlon, ...) :

1km natation = 1point, 1km vélo = 0,25point et 1km course à pied =0,5point.

Le coefficient classement est calculé en fonction de ton classement par rapport aux autres finishers asvéliens. Ce coefficient ne s'applique que sur les triathlons.

Si on prend l'exemple d'un triathlon format S :

- j'y vais seul et je suis finisher = je gagne 26 points

- j'y vais avec 12 asvéliens, je suis finisher et je suis le 1er du club à passer la ligne d'arrivée = je gagne $(12 \times 26) = 312$ points

- j'y vais avec 12 asvéliens, je suis finisher et je suis le 5ème du club à passer la ligne d'arrivée = je gagne $(8 \times 26) = 208$ points

Licence et certificat médical

Chaque athlète pourra télécharger sa licence sur le site de la FFTRI en contrepartie :

- du règlement de sa cotisation à la FFTRI ;
- d'un certificat médical original en cours de validité ;
- du règlement de sa cotisation à l'ASVEL TRIATHLON ;
- du présent règlement intérieur signé ;
- du formulaire « créneaux piscine » signé.

Finances du Club et bénévolat

La mobilisation des membres dirigeants mais aussi de tous les adhérents doit permettre au club d'obtenir des fonds qui seront utilisés pour son fonctionnement et son animation. En adhérant à l'ASVEL TRIATHLON, l'athlète s'engage :

- à participer aux opérations permettant de récupérer des fonds (Téléthon) ;
- à valoriser l'image du club auprès des institutions publiques au besoin ;
- à participer à l'organisation de l'Aquathlon de Villeurbanne et à défaut des Foulées de Villeurbanne.



Fonctionnement du Club

Le bureau est constitué à minima d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Et de 5 commissions :

- Commission Aquathlon ;
- Commission Communication ;
- Commission Courses ;
- Commission Ecole de triathlon ;
- Commission Tenues ;
- Commission Webmaster.

Le Comité Directeur peut se réunir pour prendre des décisions urgentes à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président compte double. En parallèle, le bureau se réunit trimestriellement sur l'année.

Autre moment important dans la vie du club : l'Assemblée Générale. Elle a lieu généralement courant novembre de chaque année et reste le seul moment où chaque licencié peut rencontrer la grande majorité des adhérents, les entraîneurs, l'ensemble du bureau et des commissions et faire connaissance avec les nouveaux arrivants avec notamment la nomination pour l'année à venir des parrains et marraines de chaque nouveau.

Sauf cas de force majeure, la présence de chaque adhérent est obligatoire et permettra à chacun de comprendre le fonctionnement de l'association, d'être au courant des événements club à venir et de passer un moment convivial autour d'un traditionnel repas offert par notre partenaire MRS ensuite.

Relations avec les organismes officiels

Seul le Président ou le Vice-président ont mandat pour gérer les relations avec les différents organismes officiels (FFTRI, Ligues, Conseil Général, Conseil Régional, Comités régionaux, Mairies, CNEG, OSV, Stade d'athlétisme) et les entraîneurs.

Toute initiative personnelle nécessite préalablement l'accord du Président ou un des membres du Comité Directeur.

La liste de diffusion des membres avec leurs coordonnées ne doit en aucun cas être distribuée à l'extérieur du club sans l'aval des personnes intéressées.

Dopage

La loi du 23 mars 1999 donne la définition suivante : « Le dopage est défini par la loi comme l'utilisation de substances ou de procédés de nature à modifier artificiellement les capacités d'un sportif. Font également partie du dopage les utilisations de produits ou de procédés destinés à masquer l'emploi de produits dopants. La liste des procédés, et des substances dopantes mises à jour chaque année fait l'objet d'un arrêté conjoint des Ministres chargés des Sports et de la Santé »

Tout adhérent de l'ASVEL s'engage à ne jamais avoir recours à des substances pouvant être considérées comme dopantes. Il serait alors immédiatement radié du Club, ce dernier se réservant le droit d'engager des poursuites à l'encontre du tricheur. Par ailleurs, il répondra personnellement des charges retenues à son encontre, et subira les poursuites et sanctions de la FFTRI.

En cas de prescription médicale, le triathlète s'oblige à en informer le Comité Directeur et son entraîneur par écrit, et ce, dès la connaissance de ses problèmes.

La liste des produits interdits est consultable sur le site : www.wada-ama.org/fr



Droit à l'image

L'association se réserve la possibilité d'utiliser l'image de ses adhérents sur tout support (site Internet, presse...) et à des fins non commerciales, sauf avis contraire par notification écrite de l'adhérent ou de son représentant légal.

Le site WEB

asveltri.com

Il sert à diffuser l'information du club vers l'extérieur, notamment les résultats sportifs du WE. La commission courses se charge de cette diffusion.

C'est sur ce site qu'on peut :

- retrouver la composition du bureau via l'onglet « Le Club » ;
- contacter le bureau via l'onglet « Contact » ;
- être dirigé vers notre forum via l'onglet « Forum » ;
- découvrir le blog de notre Aquathlon via l'onglet « Aquathlon de Villeurbanne ».

Le forum club

forum.asveltri.com

Il est visible par tout le monde, adhérents comme non adhérents. Il est le lien de la tribu et sert à faire vivre le club par l'apport d'informations diverses et variées.

Il sert aussi notamment à l'organisation des stages et les inscriptions aux courses club.

Il ne faut pas :

- véhiculer des propos diffamatoires ;
- régler des comptes personnels ;
- communiquer les noms de familles, les numéros de téléphone et les emails dans les messages du forum afin d'éviter le référencement des moteurs de recherche.

La page Facebook club

facebook.com/groups/asveltri

La page Facebook du club permet de partager du contenu (images, vidéos, actus) avec tous les adeptes de cette page visible de tous les abonnés facebook puisque que c'est un groupe ouvert et non restreint. Il suffit de demander à devenir membre pour recevoir des notifications lorsque quelqu'un du club poste un nouvel élément et pouvoir commenter tous les messages.

Partenariat

Le président rédigera une convention pour chaque nouveau partenaire club. Celle-ci contiendra les modalités financières et les engagements réciproques de chacune des parties.



Mécénat

Chaque adhérent a la possibilité de faire un don du montant de son choix au club. A noter que chaque don est déductible de 66% des impôts sur les revenus.

Handisport

L'infrastructure du centre nautique Etienne Gagnaire permet au club d'accueillir dans de bonnes conditions les paratriathlètes. Chaque adhérent est invité à les aider au besoin (accès au bassin, déplacement sur la piste d'athlétisme, etc ...)

Modifié le 26/08/2018

Le Président, Nicolas EVRARD

ASVEL TRIATHLON
245 cours E ZOLA
69100 VILLEURBANNE